

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 13 mai 1998, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain sur laquelle est édifié un cabanon, le tout, partie commune de la copropriété Pagan, étant situé 39, rue Louis Blériot à Mions.

Cette parcelle, qui couvre une superficie de 33 mètres carrés, est nécessaire à l'élargissement de la voie précitée.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, les copropriétaires ont accepté de traiter au prix de 9 940 F, se décomposant comme suit :

- 5 940 F pour le terrain,
  - 4 000 F pour le cabanon,
- admis par les services fiscaux.

Les travaux de démolition du cabanon, de remise en état de la clôture et de déplacement des compteurs d'EDF et d'eau ont été estimés à 100 000 F ;

**B - Propose** d'approuver ce document, de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit document ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le document susvisé.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - exercice 1998 - compte 211 500 - fonction 64 - opération 0034 pour l'acquisition et compte 615 210 - fonction 022 pour les travaux.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,